Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 035-213503436-20260617-2026_50_2-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE

TRESBŒUF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRESBŒUF

Séance du 5 Juin 2026

Effectif légal : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 14
Absents représentés : 1
Nombre de votants : 14
Quorum réuni

Le cinq juin deux mille vingt-six,
Le conseil municipal de la commune de TRESBOEUF s'est réuni dans la salle Jean-Baptiste Chevrel, sur convocation en date du premier juin deux mille vingt-six, adressée par M. HUREL David, Maire.

Sont présents : M. BLANCHARD Olivier, Mme BOISNARD Christine, M. BOURNICHE Romain, M. GALODE Jean, M. GUILLOU Josselin, Mme HELMBOLD Cassandre, M. HUREL David, Mme JEUSSET Marie-Hélène, Mme LECLAIR Virginie, Mme LETANG Patricia, Mme LOUIS Gwénola, M. LOYER Alexis, M. NIMAL Gérald, Mme ROUX Laurence.

Pouvoirs : Absente représentée
Mme GUILLAUME Sophie par M. BOURNICHE Romain

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de désigner à main levée le secrétaire de séance. Mme LECLAIR Virginie a été désignée en qualité de secrétaire de séance (article L. 2121-15 du CGCT).

État de provisionnement des créances – virement de crédit au compte 681 – délibération 2026-50
Le trésor public a adressé une liste de créances pour lesquelles il est nécessaire d'effectuer des provisions sur l'article 681.
Un virement de crédit a été réalisé afin d'inscrire un montant de 530,57 € de l'article 6541 en faveur de l'article 681.

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 035-213503436-20260617-2026_50_2-DE

Désignation	Dépenses			
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6541 : Créances admises en non-valeur	530.57 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	**530.57 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	0.00 €	530.57 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations	**0.00 €**	**530.57 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	530.57 €	530.57 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		**530.57 €**		**0.00 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise le maire à signer l'état de provisionnement des créances ;
- Autorise le virement de crédit permettant de réaliser les opérations comptables nécessaires.

Pour extrait conforme,

Le Maire

HUREL David